

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Organisation de l'enquête publique : articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de la S.A. AUBERGE DE ROCHEHAUT en vue d'obtenir le **permis unique** – classe 2 – pour :

La construction d'une extension à un hôtel-restaurant existant et exploitation de l'ensemble (agrandir l'hôtel existant sans augmenter la capacité d'hébergement, exploiter une piscine avec hammam et sauna, un parking souterrain de 58 emplacements, un parking extérieur de 85 emplacements ainsi que l'embellissement des abords et des extérieurs)

Situation : Rue de la Cense 12 6830 ROCHEHAUT sur les parcelles cadastrées Section 8e division, Rochehaut, Sion A 465/2A2 - 465/2H2 - 465/2F2 - 465/2E2 - 465/2K2 - 66P - 66L - 66N - 66M - 68P - 424W

Motif de l'enquête :

- construction d'une extension à un hôtel-restaurant existant et exploitation de l'ensemble (agrandir l'hôtel existant sans augmenter la capacité d'hébergement, exploiter une piscine avec hammam et sauna, un parking souterrain de 58 emplacements, un parking extérieur de 85 emplacements ainsi que l'embellissement des abords et des extérieurs) ;

- recul : la construction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions (art. R.IV.40-2,2° du CoDt)

- écarts par rapport aux prescriptions du Guide régional d'urbanisme (Zone Ardenne) portant sur: pente de toiture, toiture plate, baie à dominante horizontales, bardage de façade en bois, mixité de matériaux (pierre et bois), implantation, rapport façade/pignon > 1,5, nombres de niveaux sous corniche (3 niveaux pour le volume principal, 2 niveaux pour le volume secondaire) art. D.IV.40 du CoDt.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Administration communale, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON.

- Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sauf le mercredi ;
- Sur rendez-vous après 16h00, fixer le rendez-vous au plus tard 24h00 à l'avance au service urbanisme (061/280.326 ou 328)
- Une permanence se tiendra le 05/11/2021 de 11h00 à 12h00 au service urbanisme.

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire, conformément au courrier du 30.09.2021 du SPW Département des Permis et Autorisations.

L'enquête publique est ouverte le 21/10/2021 au 05/11/2021.

| DATE D'AFFICHAGE DE LA DEMANDE | DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE | LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE | LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES À : |
|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <u>16/10/2021</u> | <u>21/10/2021</u> | Administration Communale Place Ducale n°1 6830 BOUILLON <u>Le 05/11/2021</u> à 11h00 | Collège Communal Place Ducale n°1 6830 BOUILLON |

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON ;
- par télécopie au numéro 061/46.80.48 ;
- remises au Directeur général ou au Service urbanisme.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l'administration communale (Mmes MORENO Isabelle ou DELSAUT Angélique tel : 061/280.326 ou 328) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le Fonctionnaire technique ou le Service urbanisme sont à la disposition de la population pour donner des explications techniques.

A Bouillon, le 12/10/2021,

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre

MATHIEU Jean

ADAM Patrick

Références Commune : U2021 00001

Références DPA : 10002848/FG.mt

Coordonnées du Fonctionnaire Technique : SPW – Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/71.53.00).